

SAVIEZ-VOUS QUE...?

13



L'indexation du RREGOP en 2026

Retraite Québec vient d'annoncer le taux d'indexation qui s'appliquera au montant de la rente du Régime de rentes du Québec (RRQ) à compter du 1er janvier 2026 : ce taux est de 2 %. Il a été déterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC) de Statistique Canada pour chaque mois compris entre novembre 2024 et octobre 2025. Ce taux est également appelé taux d'augmentation de l'indice des rentes (TAIR).

Indexation de la rente du RREGOP en janvier 2026

Ce taux de 2 % sert aussi au calcul de l'indexation des rentes des régimes de retraite des secteurs publics administrés par Retraite Québec, tels que le RREGOP, le RRE, le RRF et le RRCE. Il s'applique également sur la rente du conjoint survivant.

Rappelons que trois formules sont utilisées pour calculer l'indexation de la rente des personnes retraitées du secteur public, selon les années durant lesquelles elles ont cotisé au régime. Une même rente peut être calculée à partir de plusieurs formules si la personne a cotisé durant différentes périodes.

Formules de calcul de l'indexation de la rente du RREGOP en janvier 2026

Années cotisées avant le 1 ^{er} juillet 1982 Portion de la rente indexée à 100 % du TAIR	2 % (soit le TAIR)
Années cotisées entre le 1 ^{er} juillet 1982 et le 31 décembre 1999 Portion de la rente indexée selon le TAIR – 3 %	0 % (soit le TAIR – 2 %)
Années cotisées depuis le 1 ^{er} janvier 2000 Portion de la rente indexée selon la plus avantageuse des deux formules : 50 % du TAIR ou TAIR – 3 %	1 % (soit 50 % du TAIR)

Veuillez noter que des changements ont été apportés aux formules d'indexation du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) à la suite de l'adoption de la loi 126. Le tableau ci-dessus illustre les formules d'indexation pour tous les régimes de retraite du secteur public, à l'exception du RRPE.

Pour plus de détails sur l'indexation des rentes du RRPE et du RREGOP, consultez : [Retraite Québec – Montants des prestations et données de base](#)